

COMMUNIQUÉ
19 octobre 2020

**REVALORISATION DANS L'AIDE À DOMICILE :
UN PREMIER PAS QUI EN APPELLE D'AUTRES**

Par amendement au PLFSS le gouvernement propose de débloquer 150 millions en 2021 (puis 200 millions à compter de 2022) pour revaloriser les salaires des professionnels exerçant en service à domicile.

Cela constitue un premier pas, mais celui-ci doit en appeler d'autres, dans la mesure où cette hausse est nettement insuffisante.

Par ailleurs, les professionnels de l'aide à domicile ne peuvent attendre avril 2021 pour bénéficier de ces revalorisations, qui doivent par ailleurs concerner l'ensemble du secteur (public, associatif et commercial).

Au-delà de la question des revalorisations salariales, le secteur de l'aide à domicile doit connaître rapidement de nouvelles avancées.

L'AD-PA développera ces différents points lors d'une **conférence de presse ce jeudi 22/10 à 10h**.

L'invitation presse comportant les liens et numéro de connexion sera envoyée ce mardi 20/10.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tél. : 06 37 43 34 12

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



[@AssociationADPA](#)



<https://www.facebook.com/AssociationADPA/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées